

**Conseil scolaire public du
Nord-Est de l'Ontario**

**Rapport de la direction,
Rapport de l'auditeur indépendant et
états financiers consolidés**

31 août 2011

Rapport de la Direction

Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

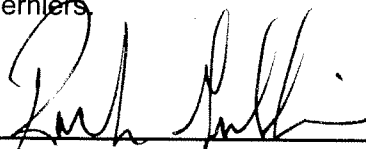
Les états financiers consolidés du Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario sont la responsabilité de la direction de ce dernier. Ils ont été dressés en conformité avec la législation et en application des clauses relatives à l'information financière stipulée dans la note 1 sauf, en ce qui concerne les effets des ajustements, si considéré nécessaire, relié à l'exhaustivité des revenus générés par les écoles tel que décrit par l'auditeur externe dans le rapport de l'auditeur indépendant.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

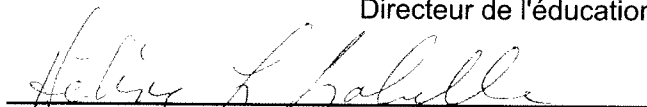
La direction du conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tous temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction et des vérificateurs internes du conseil.

Les membres du conseil se réunissent avec la direction et l'auditeur externe pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toutes questions importantes touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Collins Barrow, Sudbury - Nipissing s.r.l., auditeur externe indépendant nommé par le conseil. Le rapport de l'auditeur indépendant décrit les responsabilités de l'auditeur, l'étendue de leur examen des états financiers consolidés du conseil auxquels il est joint et leur opinion relative à ces derniers.



Directeur de l'éducation



Surintendante adjointe des affaires

Le 6 décembre 2011

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux conseillères et conseillers scolaires du Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario « le conseil », qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2011, et les états consolidés des activités financières, de l'évolution de la situation financière et de l'évolution du passif financier net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. La direction a préparé les états financiers consolidés en application des clauses relatives à l'information financière stipulée dans la note 1.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne du conseil portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du conseil. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans nombreux conseils scolaires, les différentes écoles tirent une partie de leurs revenus de diverses activités de financement scolaires organisées tout au long de l'année pour lesquels il n'est pas possible d'auditer de façon satisfaisante si elles ont toutes été comptabilisées. Par conséquent, notre audit de ces revenus est limitée aux montants comptabilisés dans les dossiers de chacune des écoles et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux collectes des fonds des écoles et autres revenus, aux revenus nettes, à l'actif financier et à l'excédent accumulé.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario au 31 août 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date, conformément aux méthodes comptables décrites dans la note 1 jointe aux états financiers consolidés.

Méthode de comptabilité

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention des lecteurs sur la note 1 des états financiers consolidés, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée. Les états financiers consolidés ont été préparés dans le but d'aider le Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario à satisfaire aux exigences du ministère de l'Éducation de l'Ontario. En conséquence, il est possible que ces états financiers consolidés ne puissent pas se prêter à un autre usage.

Collins Farrow, Sudbury-Nipissing S.R.L.

North Bay, Ontario
Le 6 décembre 2011

COMPTABLES AGRÉÉS,
EXPERTS-COMPTABLES AUTORISÉS

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario


États financiers consolidés 31 août 2011

État consolidé de la situation financière	1
État consolidé des activités financières	2
État consolidé de l'évolution de la situation financière	3
État consolidé de l'évolution du passif financier net	4
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	5-25

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario
État consolidé de la situation financière
31 août 2011

	<u>2011</u>	<u>2010</u> <small>(redressement - note 2)</small>
Actif financier		
Comptes débiteurs (note 3)	2 685 905 \$	1 405 462 \$
Comptes débiteurs - Province de l'Ontario - immobilisations approuvées (note 4)	<u>39 972 067</u>	<u>40 910 400</u>
Total de l'actif financier	<u>42 657 972</u>	<u>42 315 862</u>
Passif		
Endettement bancaire (note 5)	5 910 670	3 016 606
Comptes créditeurs et frais courus (note 6)	2 581 940	2 226 534
Dettes nettes à long terme (note 7)	35 180 129	36 127 783
Revenus reportés (note 8)	1 021 084	1 094 742
Apports en capital reportés (note 9)	54 815 555	55 786 741
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés (note 10)	<u>1 799 718</u>	<u>1 829 797</u>
Total du passif	<u>101 309 096</u>	<u>100 082 203</u>
Passif financier net	(58 651 124)	(57 766 341)
Actif non financier		
Frais payés d'avance	126 030	134 732
Immobilisations corporelles (note 11)	<u>58 610 845</u>	<u>57 731 024</u>
Excédent accumulé (note 12)	<u>85 751 \$</u>	<u>99 415 \$</u>
Engagements (note 13)		
Éventualités (note 14)		

Au nom du Conseil :

 _____ Président

 _____ Directeur de l'éducation

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario
État consolidé des activités financières
Pour l'exercice terminé le 31 août 2011

	<u>2011</u> Budget <small>(non audité)</small>	<u>2011</u> Résultats	<u>2010</u> Résultats <small>(redressement - note 2)</small>
Revenus			
Impôt local	2 343 057 \$	2 364 188 \$	2 249 553 \$
Subventions provinciales - financement de l'éducation	30 883 574	30 308 195	28 998 985
Subventions provinciales - autres	360 203	1 530 040	1 172 893
Subventions fédérales et droits de scolarité	21 699	58 150	52 623
Amortissement des apports en capital reportés	1 970 088	2 092 436	2 086 926
Autres droits de scolarité et revenus	64 026	668 627	930 262
Revenus de placements	24 400	33 103	46 856
Collecte de fonds des écoles et autres revenus	<u>620 000</u>	<u>812 264</u>	<u>931 684</u>
Total des revenus	<u>36 287 047</u>	<u>37 867 003</u>	<u>36 469 782</u>
Dépenses			
Enseignement	24 749 350	25 394 588	23 929 398
Administration	1 962 364	1 953 997	2 046 923
Transport	1 496 331	1 670 089	1 417 539
Installations destinées aux élèves	7 505 977	5 991 815	4 854 127
Autres	116 934	2 070 040	2 579 027
Activités financées par les écoles	<u>600 000</u>	<u>800 138</u>	<u>868 937</u>
Total des dépenses (note 15)	<u>36 430 956</u>	<u>37 880 667</u>	<u>35 695 951</u>
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	(143 909)	(13 664)	773 831
Excédent accumulé d'ouverture	<u>99 415</u>	<u>99 415</u>	<u>(674 416)</u>
Excédent accumulé de clôture	<u>(44 494) \$</u>	<u>85 751 \$</u>	<u>99 415 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario
État consolidé de l'évolution de la situation financière
Pour l'exercice terminé le 31 août 2011

	<u>2011</u>	<u>2010</u> <small>(redressement - note 2)</small>
Activités de fonctionnement		
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	(13 664) \$	773 831 \$
Sources et (utilisations) :		
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 131 184	2 086 926
Amortissement des apports en capital reportés	(2 092 436)	(2 086 926)
Augmentation (diminution) des comptes débiteurs	(1 280 443)	800 485
Diminution des autres actifs financiers	-	17 378
Augmentation (diminution) des comptes débiteurs - Province de l'Ontario - immobilisations approuvées	938 333	(40 910 400)
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et frais courus	355 406	(218 251)
Augmentation (diminution) des revenus reportés	(73 658)	354 101
Diminution des apports en capital reportés	1 121 250	41 629 776
Augmentation (diminution) des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés	(30 079)	162 999
Diminution des frais payés d'avance	<u>8 702</u>	<u>62 001</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	<u>1 064 595</u>	<u>2 671 920</u>
Activités d'investissement en immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(3 011 005)</u>	<u>(1 316 567)</u>
Activités de financement		
Avances sur dettes nettes à long terme	-	9 156 554
Remboursement de dettes nettes à long terme et contribution au fonds d'amortissement	(947 654)	(725 881)
Augmentation (diminution) d'endettement bancaire	<u>2 894 064</u>	<u>(9 786 026)</u>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	<u>1 946 410</u>	<u>(1 355 353)</u>
Trésorerie d'ouverture et de clôture	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario
État consolidé de l'évolution du passif financier net
Pour l'exercice terminé le 31 août 2011

	<u>2011</u>	<u>2010</u> <small>(redressement - note 2)</small>
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	<u>(13 664) \$</u>	<u>773 831 \$</u>
Activités de continuité portant sur les immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 011 005)	(1 316 567)
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>2 131 184</u>	<u>2 086 926</u>
Total des activités liées aux immobilisations corporelles	<u>(879 821)</u>	<u>770 359</u>
Actif non financier - autre		
Utilisation des frais payés d'avance	<u>8 702</u>	<u>62 001</u>
Augmentation (diminution) du passif financier net	(884 783)	1 606 191
Passif financier net d'ouverture	<u>(57 766 341)</u>	<u>(59 372 532)</u>
Passif financier net de clôture	<u>(58 651 124) \$</u>	<u>(57 766 341) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2011

1. Conventions comptables importantes

Les états financiers consolidés sont dressés par la direction conformément à la méthode de comptabilité décrite ci-dessous.

(a) Référentiel comptable

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément au règlement de l'Ontario 196/10, qui stipule que les conseils scolaires doivent respecter l'ensemble des règlements, des politiques, des lignes directrices, des directives et des instruments similaires. En 2004, dans la note de service 2004:B2, le ministère de l'Éducation de l'Ontario a donné aux conseils scolaires la directive d'adopter les normes comptables du secteur public établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA).

En mars 2011, le CCSP a publié la nouvelle norme comptable du secteur public, le chapitre SP 3410 « Paiements de transfert ». Le ministère de l'Éducation «le ministère» a fourni des instructions relatives à l'adoption de cette nouvelle norme dans sa note de service 2011:B08. Le ministère exige que l'application de cette norme sur les paiements de transfert soit faite rétroactivement, tel que décrit dans la note 2 des états financiers consolidés.

La directive du ministère stipule que les conseils scolaires doivent comptabiliser un passif (apports en capital reportés) correspondant au montant de la valeur comptable nette des biens amortissables au 1er septembre 2010 qui avaient été approuvés par le ministère. En raison de cette directive, les revenus tirés d'impôts fonciers qui ont été utilisés pour acquérir ou construire des immobilisations amortissables avant 1998, date à laquelle les conseils scolaires ont cessé d'avoir le pouvoir d'imposition, bénéficient du même traitement que les subventions d'immobilisations de source gouvernementale, c'est-à-dire que le revenu associé est constaté sur la durée de vie utile restante du bien, tel que présenté dans la note 2. En vertu des normes comptables du secteur public, les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre SP 3510, « Recettes fiscales », des normes comptables du secteur public.

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément au référentiel d'information financière décrit ci-dessus.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2011

1. Conventions comptables importantes (suite)

(b) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, revenus et dépenses du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au conseil et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, revenus et dépenses des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entité consolidée

Services de transport scolaire Nipissing-Parry Sound
Fonds générés par les écoles

Les opérations entre le conseil et cet organisme et les soldes entre cet organisme sont éliminés.

(c) Fonds en fiducie

Les fonds en fiducie et les opérations connexes qu'administre le conseil ne relevant pas de son autorité, ils ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés.

(d) Méthode de comptabilité

Les revenus et les dépenses sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. La méthode de la comptabilité d'exercice constate les revenus au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et mesurables, et les dépenses équivalent au coût des biens et services consommés durant la période, qu'un paiement ait été effectué ou non et que des factures aient été reçues ou non.

(e) Liquidités

Les liquidités englobent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, présentent des risques insignifiants de changement de valeur et ont une échéance rapprochée, inférieure à 90 jours.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
31 août 2011

1. Conventions comptables importantes (suite)

(f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, sa construction ou son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer ces coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisées comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles ci sont engagées.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative, et ce comme suit :

Aménagement de terrains (vie limitée)	15 ans
Bâtiments	40 ans
Structures mobiles	20 ans
Amélioration locative	10 ans
Équipements et mobilier	5 à 10 ans
Premier achat d'équipements	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Logiciels	5 ans

Les immobilisations en construction, de même que les immobilisations qui ont engendré des coûts avant leur acquisition ou leur construction, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2011

1. Conventions comptables importantes (suite)

(f) Immobilisations corporelles (suite)

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la revente ne sont plus amortis : ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassifiées sur l'état consolidé de la situation financière comme étant des « actifs destinés à la vente ».

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas comptabilisés parmi les actifs dans les présents états financiers consolidés.

(g) Subventions législatives

Le conseil soumet, annuellement, le calcul des subventions législatives au ministère pour fin d'approbation finale. Tout changement à ces sources de financement, le cas échéant, sera inscrit à l'exercice au cours duquel il aura été déterminé.

(h) Revenus reportés

Certains montants sont reçus en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une entente et ne peuvent être utilisés qu'aux fins de programmes, de services ou d'opérations spécifiques. Ces montants sont constatés comme revenu pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services offerts.

(i) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le conseil offre des prestations de retraite déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, d'assurance vie et d'assurance santé, les gratifications de retraite, l'accumulation des jours de maladie à la retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée. Le conseil a adopté les principes énoncés ci après relativement à la comptabilisation de ces prestations.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2011

1. Conventions comptables importantes (suite)

(i) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

- (i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux futurs sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à la progression des salaires, la valeur des jours de maladie accumulés à la retraite, l'évolution des coûts de l'assurance et des soins de santé, les taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, les taux d'inflation à long terme et les taux d'escompte.

En ce qui concerne les prestations de retraite et autres avantages sociaux auto-assurés dont les droits sont acquis ou accumulés pour les périodes de service fournies par les employés, telles que les gratifications de retraite et les prestations d'assurance vie et d'assurance santé pour les retraités, leur coût est déterminé par calcul actuariel selon la méthode des prestations projetées puis ramenées au prorata des périodes de service. Selon cette méthode, les coûts des prestations sont constatés sur le nombre estimatif moyen des années de service d'un groupe d'employés. L'ensemble des pertes et des gains actuariels liés au service antérieur des employés sont amortis sur la durée moyenne estimative des années de service restantes du groupe d'employés donné.

En ce qui concerne les obligations relatives aux prestations auto assurées qui découlent d'événements particuliers survenant de temps à autre, telles que les obligations applicables aux indemnités d'accident du travail ou d'invalidité de longue durée, aux prestations d'assurance vie et d'assurance santé pour les personnes qui sont en congé d'invalidité, le coût est constaté immédiatement à l'égard de la période durant laquelle ces événements surviennent. L'ensemble des pertes et des gains actuariels liés à ces prestations sont constatés immédiatement au cours de ladite période.

- (ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.
- (iii) Les coûts des prestations assurées équivalent à la quote-part de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2011

1. Conventions comptables importantes (suite)

(j) Paiements de transfert

Les paiements de transfert du gouvernement, qui incluent des subventions législatives, sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité aux dits paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations qui satisfont à la définition de ce qui constitue un passif sont considérés des apports en capital reportés. Ces montants sont constatés comme revenus à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

(k) Revenus de placement

Le revenu de placements est comptabilisé comme revenu durant la période au cours de laquelle il est réalisé.

Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, le revenu de placement réalisé sur des fonds grevés d'affectations externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaires et l'éducation de l'enfance en difficulté, est ajouté aux soldes de revenu reporté correspondants.

(l) Montants budgétés

Des montants budgétés, tirés du budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires, sont fournis à des fins de comparaison. Le budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires est établi selon le modèle de financement des conseils scolaires prescrit par le gouvernement provincial. Il est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement. Compte tenu des écarts entre le modèle de financement et la méthode de comptabilité appliqué par le conseil lors de la préparation des états financiers, les montants budgétés fournis ont été redressés par souci de conformité avec cette méthode de comptabilité utilisée pour dresser les états financiers consolidés. Les montants budgétés ne sont pas audités.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2011

1. Conventions comptables importantes (suite)

(m) Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec la méthode de comptabilité décrite dans la note 1a exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent aussi bien les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés que les montants comptabilisés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

(n) Liquidités

Les liquidités englobent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, présentent des risques insignifiants de changement de valeur et ont une échéance rapprochée, inférieure à 90 jours.

(o) Dette à long terme (le cas échéant)

La dette à long terme est comptabilisée nette des soldes des fonds d'amortissement connexes.

2. Changements touchant les conventions comptables

Durant l'exercice 2011, le conseil a adopté la nouvelle norme énoncée au chapitre 3410, « Paiements de transfert » du Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public, tel que précisé à la note 1(a). Il a appliqué cette norme de façon rétroactive, et donc redressé les chiffres des périodes antérieures. Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations qui satisfont à la définition de ce qui constitue un passif sont considérés des apports en capital reportés (ACR). Ces montants sont constatés comme revenus à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

Conformément aux directives du ministère, le conseil a calculé le solde d'ouverture de ses ACR au 1er septembre 2010 comme étant la valeur comptable nette de ses immobilisations corporelles amortissables, moins le montant de la dette liée aux immobilisations non soutenues, toutes deux en date du 31 août 2010. La dette liée aux immobilisations non soutenues correspond à la partie de la dette impayée qui n'est pas soutenue par le financement du ministère. Ce calcul constitue un moyen efficace d'établir le solde d'ouverture, et ainsi de pouvoir appliquer la nouvelle norme rétroactivement. Cette application rétroactive engendre des états financiers consolidés pertinents, faciles à interpréter, et qui se prêtent à des comparaisons entre périodes et entre conseils scolaires ontariens.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2011

2. Changements touchant les conventions comptables (suite)

Ces changements touchant les conventions comptables se sont traduits par la modification des montants indiqués à l'égard de la période antérieure, et ce comme suit :

Excédent accumulé au 31 août 2010 :

Excédent accumulé tel qu'indiqué antérieurement	55 886 156 \$
Montant transféré aux apports en capital reportés	<u>(55 786 741)</u>

Excédent accumulé, après redressement	<u>99 415 \$</u>
---------------------------------------	------------------

Excédent annuel pour l'exercice clos le 31 août 2010 :

Changement de l'actif net/(passif), tel qu'indiqué antérieurement	40 316 681 \$
Plus : Montant constaté comme revenus	2 086 926

Moins : Apports en capital du gouvernement provincial en cours d'exercice	<u>(41 629 776)</u>
---	---------------------

Excédent annuel, après redressement	<u>773 831 \$</u>
-------------------------------------	-------------------

3. Comptes débiteurs

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Municipalités	428 879 \$	304 320 \$
Autres conseils scolaires	420 613	550 473
Gouvernement de l'Ontario	469 822	31 835
Gouvernement du Canada	906 672	292 580
Autres	<u>459 919</u>	<u>226 254</u>
	<u>2 685 905 \$</u>	<u>1 405 462 \$</u>

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2011

4. Comptes débiteurs - Province de l'Ontario

La province de l'Ontario « la province » a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le conseil a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 corroborés par ses programmes d'immobilisations existants. Le conseil recevra cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le conseil reçoit par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2011, le conseil a un compte débiteur envers la province de 39 972 067 \$ (2010 - 40 910 400 \$) relatif aux subventions pour immobilisations corporelles.

5. Endettement bancaire

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Marge de crédit	6 011 694 \$	3 066 253 \$
Chèques et dépôts en circulation	162 591	239 471
Moins : Liquidités	<u>(263 615)</u>	<u>(289 118)</u>
	<u>5 910 670 \$</u>	<u>3 016 606 \$</u>

Le conseil dispose d'une marge de crédit de 20 000 000 \$ (2010 - 20 000 000 \$) avec intérêt au taux préférentiel de la banque, non garantis et payables sur demande.

6. Comptes créditeurs et frais courus

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Municipalités	- \$	139 328 \$
Autres conseils scolaires	408 663	325 226
Gouvernement de l'Ontario	15 000	150 953
Gouvernement du Canada	9 295	-
Frais courus	<u>2 148 982</u>	<u>1 611 027</u>
	<u>2 581 940 \$</u>	<u>2 226 534 \$</u>

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2011

7. Dettes nettes à long terme

Les dettes sous forme de débentures et d'emprunts pour immobilisations corporelles comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière comprend les éléments suivants :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Débuture - fonds d'amortissement, remboursable par versements semestriels d'intérêts seulement, au montant de 161 976 \$, calculés au taux fixe de 5,3 %, le capital et le solde des intérêts sont remboursables le 7 novembre 2013	6 112 320 \$	6 112 320 \$
Débuture, remboursable jusqu'au 7 novembre 2028 par versements semestriels de 300 763 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 5,8 %	6 557 953	6 769 857
Emprunt, remboursable jusqu'au 17 décembre 2026 par versements mensuels de 65 479 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 6,17 %	7 771 896	8 068 064
Emprunt, remboursable jusqu'au 13 avril 2035 par versements mensuels de 297 762 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 5,232 %	8 071 292	8 237 958
Emprunt, remboursable jusqu'au 13 avril 2035 par versements mensuels de 33 203 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 5,232 %	900 011	918 596
Emprunt, remboursable jusqu'au 3 mars 2033 par versements semestriels de 227 506 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 4,95 %	6 053 076	6 205 851
Emprunt, remboursable jusqu'au 15 novembre 2031 par versements semestriels de 13 072 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 4,56 %	<u>345 851</u>	<u>355 881</u>
	35 812 399	36 668 527
Moins : Actif du fonds d'amortissement	<u>632 270</u>	<u>540 744</u>
	<u>35 180 129 \$</u>	<u>36 127 783 \$</u>

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2011

7. Dettes nettes à long terme (suite)

Les paiements de capital et d'intérêts concernant la dette nette sous forme de débentures et d'emprunts pour immobilisations de 35 180 129 \$ en cours au 31 août 2011 sont exigibles comme suit :

	Capital et versements au fonds d'amortissement	Paiements d'intérêts	Total
2011-2012	989 180 \$	1 948 710 \$	2 937 890 \$
2012-2013	1 039 757	1 898 177	2 937 934
2013-2014	6 323 948	1 681 232	8 005 180
2014-2015	1 069 274	1 461 098	2 530 372
2015-2016	1 129 728	1 400 644	2 530 372
Par la suite	<u>24 628 242</u>	<u>11 575 950</u>	<u>36 204 192</u>
Dettes nettes à long terme	<u>35 180 129 \$</u>	<u>19 965 811 \$</u>	<u>55 145 940 \$</u>

Les dettes nettes à long terme incluent une débenture non remboursée de 6 112 320 \$ (2010 - 6 112 320 \$) garantie par l'actif du fonds d'amortissement dont la valeur comptable s'élève à 632 270 \$ (2010 - 540 744 \$). L'actif du fonds d'amortissement est constitué de dépôts dans un compte de banque séparé et porte intérêt au taux préférentiel de la banque moins 2 %.

8. Revenus reportés

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus dans les revenus reportés et comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière.

Au 31 août 2011, le revenu mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans le revenu reporté incluait ce qui suit :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Éducation de l'enfance en difficulté	-	23 173 \$
Efficacité énergétique dans les écoles	492 654	381 003
Autres	<u>528 430</u>	<u>690 566</u>
	<u>1 021 084 \$</u>	<u>1 094 742 \$</u>

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2011

9. Apports en capital reportés

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations qui satisfont à la définition de ce qui constitue un passif sont considérés des apports en capital reportés (ACR). Ces montants sont constatés comme revenus à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question. Le ministère a donné des directives aux conseils scolaires quant à la manière d'établir le solde d'ouverture des apports en capital reportés, tels que présenté dans la note 2.

	<u>2011</u>	<u>2010</u> (redressement- note 2)
Solde au début de l'exercice	55 786 741 \$	16 243 891 \$
Ajouts aux apports en capital reportés	<u>1 121 250</u>	<u>41 629 776</u>
	56 907 991	57 873 667
Revenus constatés pour la période	<u>(2 092 436)</u>	<u>(2 086 926)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>54 815 555 \$</u>	<u>55 786 741 \$</u>

10. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés

Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés	<u>2011</u>		<u>2010</u>	
	<u>Prestations de retraite</u>	<u>Autres avantages sociaux futurs des employés</u>	<u>Total avantages sociaux futurs des employés</u>	<u>Total avantages sociaux futurs des employés</u>
Obligations au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés	111 274 \$	1 865 223 \$	1 976 497 \$	2 017 544 \$
Pertes actuarielles non amorties	<u>(38 359)</u>	<u>(138 420)</u>	<u>(176 779)</u>	<u>(187 747)</u>
Passif au titre des avantages sociaux futurs des employés	<u>72 915 \$</u>	<u>1 726 803 \$</u>	<u>1 799 718 \$</u>	<u>1 829 797 \$</u>

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2011

10. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés (suite)

Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés	2011		2010
	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	Total avantages sociaux futurs des employés
Coût des prestations pour l'exercice considéré	11 199 \$	179 706 \$	190 905 \$
Intérêt sur l'engagement contracté au titre du régime de retraite	8 783	89 560	98 343
Pertes (gains) actuariels constatés	<u>(294)</u>	<u>11 262</u>	<u>10 968</u>
Charges au titre des avantages sociaux futurs des employés ¹	<u>19 688 \$</u>	<u>280 528 \$</u>	<u>300 216 \$</u>

¹ À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

Prestations de retraite

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Les enseignants et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du conseil.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
31 août 2011

10. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés (suite)

Prestations de retraite (suite)

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignants du conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. Les cotisations au régime du conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2011, le conseil a cotisé 350 478 \$ (2010 - 294 298 \$) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du conseil.

Le 1 janvier 2011, le maximum des gains admissibles a augmenté de 47 200 \$ en 2010 à 48 300 \$. Les contributions sont calculées à un taux de 7,4 % (2010 - 6,4 %) du montant jusqu'au maximum des gains admissibles et à un taux de 10,7 % (2010 - 9,7 %) du montant dépassant le maximum des gains admissibles.

(iii) Gratifications de retraite

Le conseil procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le montant des gratifications versées aux employés admissibles à la retraite se fonde sur leur salaire, sur les jours de maladie accumulés et sur le nombre d'années de service à la retraite. Le conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime de prestations déterminées non financé. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du conseil.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2011

10. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés (suite)

Autres avantages sociaux futurs des employés

- (i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Le conseil est un employeur de l'annexe 1 aux termes de la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail et, à ce titre, assure toutes les réclamations faites par ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Les primes d'assurance du conseil pour l'exercice terminé le 31 août 2011 étaient de 217 224 \$ (2010 - 182 303 \$) et sont comprises dans les coûts des prestations de l'exercice en cours du conseil. Aucun passif au titre de réclamations présentées par ses travailleurs blessés aux termes de la Loi n'est inclus dans les états financiers consolidés du conseil.

- (ii) Congés de maladie cumulatifs

Le conseil offre à certains groupes d'employés des avantages au titre de congés de maladie payés. Sous ce régime, les employés peuvent accumuler des congés de maladie inutilisés dans une banque pouvant être utilisés ultérieurement lors d'absence pour cause de maladie. Le conseil offre des avantages par l'entremise d'un régime à prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif des prestations liées à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du conseil.

Hypothèses actuarielles

Les obligations au titre des prestations constituées pour les régimes de prestations futures au 31 août 2011 sont fondées sur des évaluations actuarielles à des fins comptables au 31 août 2011. Ces évaluations actuarielles s'appuyaient sur des hypothèses concernant des événements à venir. Les hypothèses à caractère économique utilisées dans ces évaluations constituent les meilleures prévisions faites par le conseil des taux prévus de :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	%	%
Inflation :		
Taux d'indexation des salaires pendant 5 ans	3,50	3,75
Taux d'indexation des salaires après 5 ans	3,50	3,50
Escompte sur les obligations au titre des prestations constituées	5,00	5,00

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
31 août 2011

11. Immobilisations corporelles

	Coûts		Amortissements cumulés		Valeur comptable nette	
	Solde au 31 août 2010	Ajouts et (transferts) 2011	Solde au 31 août 2010	Amortissement 2011	31 août 2011	31 août 2010
Terrain	1 583 885 \$	- \$	- \$	- \$	1 583 885 \$	1 583 885 \$
Aménagement de terrains (vie limitée)	196 137	33 593	7 563	14 630	207 537	188 574
Bâtiments	62 784 221	2 602 181	9 708 005	1 642 562	54 035 835	53 076 216
Structures mobiles	1 937 913	-	413 101	98 231	1 426 581	1 524 812
Amélioration locale	66 090	-	9 172	6 696	50 222	56 918
Équipements et mobilier	858 016	22 108	497 713	78 974	303 437	360 303
Premier achat d'équipements	103 408	-	15 511	10 341	77 556	87 897
Matériel informatique	2 073 789	310 712	1 266 249	262 610	855 642	807 540
Logiciels	79 684	42 411	34 805	17 140	70 150	44 879
Total	69 683 143 \$	3 011 005 \$	11 952 119 \$	2 131 184 \$	58 610 845 \$	57 731 024 \$

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2011

12. Excédent accumulé

	<u>2011</u>	<u>2010</u> <small>(redressement - note 2)</small>
Excédent		
Investissements dans des immobilisations corporelles - terrain	1 583 885 \$	1 583 885 \$
Général	<u>(70 221)</u>	<u>(4 761)</u>
	<u>1 513 664</u>	<u>1 579 124</u>
Non financé		
Avantages sociaux futurs	(1 799 718)	(1 829 797)
Intérêts courus	<u>(469 259)</u>	<u>(478 849)</u>
	<u>(2 268 977)</u>	<u>(2 308 646)</u>
	<u>(755 313)</u>	<u>(729 522)</u>
Réserves		
Réfection des écoles	9 803	9 803
Fonds de roulement	70 000	70 000
Immobilisations	511 751	511 751
Fonds générés par les écoles	<u>249 510</u>	<u>237 383</u>
	<u>841 064</u>	<u>828 937</u>
Excédent accumulé	<u>85 751 \$</u>	<u>99 415 \$</u>

13. Engagements

Obligation contractuelle

Le conseil a signé deux contrats de location pour des bureaux administratifs et salles de classes ayant une date d'expiration entre août 2012 et août 2013. Les versements annuels des contrats pour les deux prochaines années se répartissent comme suit :

2011-2012	52 199 \$
2012-2013	<u>38 744</u>
	<u>90 943 \$</u>

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2011

14. Éventualités

Le conseil est impliqué dans certaines poursuites judiciaires. Il est impossible à ce moment de déterminer les résultats de ces poursuites. Tout montant accordé, s'il y a lieu, sera imputé aux dépenses des périodes en cours. Le conseil est de l'opinion qu'il est peu probable qu'un montant soit accordé au-dessus de la couverture d'assurance ou autrement, qui serait significatif relatif à la situation financière consolidée.

Le conseil reçoit des subventions de diverses agences de financement. Conformément aux accords relatifs, si le conseil ne réalise pas les objectifs établis, les agences pourraient demander des remboursements. S'il y avait obligations d'acquitter un montant, le remboursement qui en résulterait serait imputé aux résultats de l'exercice lorsque le montant deviendrait redevable.

15. Dépenses par articles

Voici un sommaire des dépenses courantes et des dépenses en immobilisations comptabilisées dans l'état consolidé des activités financières par article :

	2011 Budget <small>(non audité)</small>	2011 Résultats	2010 Résultats <small>(redressement - note 2)</small>
Salaires et traitements	21 628 705 \$	21 665 429 \$	20 618 323 \$
Avantages sociaux	3 369 477	3 550 277	3 454 669
Perfectionnement du personnel	274 438	434 626	333 761
Fournitures et services	2 845 550	3 162 741	3 284 074
Intérêts des emprunts	2 070 117	2 130 049	1 928 274
Dépenses de location	94 171	86 078	80 822
Frais et location de services	3 250 606	3 525 079	2 649 965
Autres	230 504	395 066	390 200
Activités financées par les écoles	600 000	800 138	868 937
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>2 067 388</u>	<u>2 131 184</u>	<u>2 086 926</u>
	<u>36 430 956 \$</u>	<u>37 880 667 \$</u>	<u>35 695 951 \$</u>

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2011

16. Frais de dette

Les dépenses en frais de la dette et en intérêt sur les prêts incluent le capital, les cotisations au fonds d'amortissement et les paiements d'intérêts de la façon suivante :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Paiements de capital sur les dettes nettes à long terme, y compris les versements au fonds d'amortissement	947 654 \$	725 881 \$
Paiements d'intérêts sur les dettes nettes à long terme	<u>2 130 049</u>	<u>1 928 274</u>
	<u>3 077 703 \$</u>	<u>2 654 155 \$</u>

Les paiements de la dette et des versements au fonds d'amortissement d'un montant total de 947 654 \$ (2010 - 725 881 \$) incluent des versements au fonds d'amortissement de 83 609 \$ (2010 - 83 609 \$), des paiements de capital sur la dette à long terme de 856 128 \$ (2010 - 638 955 \$) et d'intérêt gagné sur le fonds d'amortissement de 7 917 \$ (2010 - 3 317 \$)

17. Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (FEACSO)

Le conseil est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (FEACSO), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la Loi sur l'assurance. L'FEACSO offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 24 000 000 \$ par événement.

18. Immobilisations non financées en permanence

Le 2 juin 2003, le conseil a reçu 1 561 697 \$ de la fiducie qui a été créée pour refinancer la dette non financée en permanence de 55 conseils scolaires. Les 55 conseils scolaires sont les bénéficiaires de la fiducie. Selon l'entente, la fiducie a remboursé la dette du conseil ne faisant pas l'objet d'un financement permanent. En contrepartie du paiement de la dette, la fiducie recevra les subventions fournies par le ministère de l'Éducation. Suite à cette entente, la dette ne figure plus à l'état consolidé de la situation financière du conseil.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2011

19. Données budgétaires

Les données budgétaires non audités présentées dans ces états financiers consolidés se fondent sur les budgets de 2011 votés par le conseil le 12 juin 2010. Le budget a été établi en juin 2011, avant la publication de la norme sur les paiements de transfert du gouvernement, intervenue en mars 2011. En conséquence, des changements ont été apportés au calcul des apports en capital reportés constatés en revenus aux fins des états financiers consolidés plutôt qu'aux fins du budget, notamment, parmi d'autres éléments, ce qui concerne le traitement comptable des intérêts sur les fonds d'amortissement. Le tableau ci-après compare le budget voté et les données budgétaires enregistrées dans l'état consolidé des résultats. Lorsque des montants n'ont pas été prévus au budget, les montants réels pour 2011 ont été utilisés pour ajuster les chiffres du budget et illustrer la même méthode de comptabilité que celle ayant servi à consigner les résultats réels.

Vu que les conseils établissent uniquement l'état consolidé des activités financières, les données budgétaires de l'état consolidé de l'évolution de la dette nette ne sont pas fournies.

	État consolidé des activités financières pour l'exercice clos le 31 août		
	Budget de 2010-2011	Variation	Budget de 2010-2011 redressé
Revenus totaux	36 287 047 \$	- \$	36 287 047 \$
Dépenses totales	<u>(36 430 956)</u>	<u>-</u>	<u>(36 430 956)</u>
Excédent/(déficit) annuel	(143 909)	-	(143 909)
Excédent accumulé/(déficit) d'ouverture	<u>55 886 156</u>	<u>(55 786 741)</u>	<u>99 415</u>
Excédent accumulé/(déficit) de clôture	<u>55 742 247 \$</u>	<u>55 786 741 \$</u>	<u>(44 494) \$</u>

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2011

20. Partenariat dans le consortium de Service de transport scolaire Nipissing-Parry Sound

Consortium de transport

Le 26 mars 2003, le Services de transport scolaire Nipissing-Parry Sound a été constitué en personne morale. Le 16 juin 2003, le conseil a conclu une entente avec Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board, Near North District School Board et Conseil scolaire catholique Franco-Nord pour pouvoir administrer ensemble le transport des élèves de la région. Cette entente a été signée pour essayer d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de l'entente conclue au moment de la constitution de Services de transport scolaire Nipissing-Parry Sound, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation de Services de transport scolaire Nipissing-Parry Sound sont prises en commun. Ni l'un ni l'autre partenaire ne peut agir de façon unilatérale.

Cette entité est consolidée proportionnellement dans les états financiers consolidés du conseil, de sorte que la quote-part des actifs, passifs, revenus et charges du consortium qui incombe au conseil figure dans ses états financiers consolidés. Les opérations et soldes interorganisationnels ont été supprimés.

Les données suivantes sont des données financières condensées :

	2011		2010	
	Total	Quote-part	Total	Quote-part
Situation financière :				
Actifs financiers	831 828 \$	35 232 \$	621 564 \$	32 359 \$
Passifs	(832 269)	(38 700)	(621 564)	(32 359)
Actifs non financiers	<u>10 508</u>	<u>489</u>	<u>34 357</u>	<u>1 789</u>
Excédent accumulé	<u>10 067 \$</u>	<u>(2 979) \$</u>	<u>34 357 \$</u>	<u>1 789 \$</u>
Opérations :				
Revenus	17 929 265 \$	837 284 \$	17 797 741 \$	770 441 \$
Dépenses	<u>(17 953 555)</u>	<u>(838 413)</u>	<u>(17 832 098)</u>	<u>(772 230)</u>
Résultat net déficitaire de l'exercice	<u>(24 290) \$</u>	<u>(1 129) \$</u>	<u>(34 357) \$</u>	<u>(1 789) \$</u>

21. Chiffres comparatifs

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de l'exercice courant.